



Le Maire

Attaché aux liens que j'ai pu créer avec vous depuis 8 ans, je souhaite continuer à promouvoir cette proximité et ce dialogue au travers notamment des visites de quartier. Mises en place dès ma prise de fonction en 2008, celles-ci me permettent en effet d'être au plus près des problématiques concrètes de chaque quartier.

Afin de faire le point avec vous sur les sujets qui vous préoccupent et sur les projets de la commune, j'ai donc entrepris une nouvelle visite du quartier Gouraud le 24 septembre 2016.

Cette rencontre m'a permis d'échanger avec de nombreux habitants sur les sujets de votre quartier et sur la ville.

POINTS ÉVOQUÉS DANS VOTRE QUARTIER

Compte-tenu de l'importance et de la durée des travaux Eole, place Gouraud, j'ai tenu à rappeler les différentes étapes de ce chantier dont le maître d'ouvrage est la SNCF.

En effet le prolongement du RER E vers l'ouest a été reconnu d'utilité publique et la réglementation impose la construction d'accès au tunnel tous les 800 mètres. De ce fait le site de la place Gouraud, tout comme deux autres points du territoire communal, ont été retenus pour satisfaire à ces obligations.

Deux phases de travaux sont à dissocier :

- 1^{ère} phase du 26 septembre à juillet 2017, qui consiste en la déviation des réseaux (Orange, SEVESC, Eclairage public, GrDF, ErDF), étape préalable avant le creusement du puits.

- 2^{ème} phase de juillet 2017 à avril 2020 avec les travaux propres à la construction du puits. Ces travaux entraînant l'excavation de terre et la présence de matériels lourds s'échelonneront en plusieurs étapes successives durant lesquelles la localisation et la superficie des emprises de chantier varieront.

Ce chantier aura bien évidemment des impacts pour les riverains et usagers sur le stationnement, avec la neutralisation de places de stationnement sur la place elle-même et sur la circulation, avec des interruptions ponctuelles et de courte durée des rues Beffroy et Chatrousse. Mais la Ville s'est efforcée de réduire au maximum les nuisances générées (maintien de la circulation automobile et piétonne, durée du chantier, taille des emprises...) de manière à maintenir l'activité dans ce secteur.

Par ailleurs étant donné l'ampleur de ces travaux, j'ai demandé à ce que des référés préventifs soient réalisés dans les immeubles riverains. Ceux-ci seront effectués au début de l'année 2017 et les copropriétés concernées en seront bien entendu informées le moment venu.

Afin de suivre l'évolution des travaux et de vous tenir informés, des supports de communication seront régulièrement mis à votre disposition.

Pour toute question vous pouvez également contacter la direction du projet Eole à l'adresse suivante : contact@rer-eole.fr et consulter le site du projet : www.rer-eole.fr

• Réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle

La Ville a lancé fin 2015 un concours de maîtrise d'œuvre afin de procéder au réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle. Cette opération s'inscrit dans les réflexions, engagées depuis de nombreuses années, dont celle d'un projet d'enfouissement auquel l'Etat n'a pas donné suite, pour des raisons financières.

En 2014 des discussions ont donc été engagées entre la Ville et la Direction des Routes d'Ile-de-France dans la perspective d'un classement dans le domaine public communal des parties à caractère urbain de l'avenue, l'Etat conservant la gestion et l'entretien de la RN13.

L'opération porte sur l'ensemble des abords de la RN13 : les contre-allées mais aussi les parkings latéraux, les terre-pleins et les trottoirs, sur une distance d'environ 1 900 mètres, représentant une surface de 7,6 ha en comptabilisant les deux côtés de l'axe routier principal.

En parallèle de ces travaux sur les abords de l'avenue, la Ville a obtenu de l'Etat des ajustements progressifs sur le nombre de voies et les rythmes des feux de l'axe routier principal, afin de parvenir à terme à un profil de boulevard urbain, en renversant les schémas de circulation au profit des piétons.

Un jury de concours, composé d'élus municipaux et de personnalités qualifiées, s'est ainsi réuni le 21 janvier pour se prononcer sur l'examen des dossiers de candidature. Suivant son avis, la Ville de Neuilly a décidé de retenir 3 groupements de maîtrise d'œuvre. Le 12 juillet dernier le jury a sélectionné le projet « Les allées de Neuilly », proposé par l'agence Ilex Paysage et Urbanisme.

J'organiserai une réunion publique avant la fin de l'année afin de présenter plus en détail les principes de requalification de ces contre-allées.

• Vidéoverbalisation

Face à l'augmentation des infractions au code de la route et des incivilités sur la voie publique, une vidéoverbalisation sera mise en œuvre à partir du 1^{er} novembre et devrait permettre d'améliorer la fluidité de quatre quartiers prioritaires.

Le dispositif, signalé par des panneaux d'entrée et de sortie de zone, sera ainsi installé dans quatre secteurs particulièrement fréquentés et sur lesquels sont régulièrement constatées des infractions :

- Axe Peretti/Roule (incluant la rue Louis Philippe).
- Le triangle des Sablons (Rues du Commandant Pilot, de Sablonville, de Chartres et Madeleine Michelis).
- Le carrefour Chézy/Perronet.
- La rue Ernest Deloison, à Bagatelle.

Les infractions concerneront le stationnement gênant et très gênant sanctionné par un procès-verbal d'un montant de 35 à 135 euros (double file, arrêts réservés aux véhicules de transport en commun, aires de livraisons, pistes cyclables, passages piétons et trottoirs, emplacements réservés aux personnes handicapées).

• Sécurité des immeubles

Comme je l'ai évoqué lors de ma visite, la Ville s'est attachée les services d'un prestataire, ancien cadre de la Police Nationale, qui peut venir prodiguer dans la première partie de l'assemblée générale de votre copropriété, des conseils préventifs pour dissuader et freiner d'éventuels malfaiteurs. Il est également en mesure d'évaluer, à titre gracieux, les problèmes de sécurité que vous rencontrez en procédant à un audit de votre immeuble. Il suffit pour cela que le président de votre copropriété contacte la Ville aux coordonnées suivantes : service.cabinet-maire@ville-neuillysurseine.fr

Seules les problématiques générales sont consignées dans ce compte-rendu mais l'ensemble des points particuliers soulevés lors de cette visite (infiltrations dues à l'arrosage automatique, suppression des sorties au Théâtre des Sablons de la maternelle Poissonniers, propreté des rues Garnier et Ybry, nouveaux aménagements rue Soyer, vélos circulant le long de la rampe du boulevard du général Leclerc, nuisances dues aux pigeons, travaux privés en dehors des horaires autorisés etc.) ont été transmis aux différents services concernés. Soyez donc certains que ces derniers assureront un suivi tout particulier des dossiers évoqués le 24 septembre.

À SAVOIR

• Petites annonces entre voisins

La Ville a créé il y a 3 ans « Ici Neuilly », une plateforme de petites annonces entre voisins pour tous vos services du quotidien (garde d'enfants, soutien scolaire, travaux ménagers...) et dont la mise en relation est gratuite pour tous les usagers.

Plus de 8 500 personnes sont inscrites et les témoignages de personnes ayant trouvé ce qu'elles cherchaient sont extrêmement positifs. N'hésitez donc pas à vous rendre sur www.icineuilly.fr.

• De nouvelles grandes entreprises s'implantent à Neuilly

L'attractivité d'une ville se mesure par son positionnement géographique, son cadre de vie, la qualité de ses équipements publics mais également par sa capacité à attirer de nouvelles entreprises.

Neuilly a déjà accueilli sur son territoire au cours de l'année 2015 le groupe ORANGINA France (550 collaborateurs) sur l'île de la Jatte ; le groupe HENNER (1 500 collaborateurs), leader de l'assurance santé collective en France, sur les quais de Seine ; Group M France, qui œuvre dans le secteur de la publicité, rue de Villiers ; le Bureau CMS Francis LEFEBVRE (avocat conseil) rue Ancelle ; la société de courtage en assurance VERLINGUE et l'entreprise MAKE UP FOREVER (Groupe LVMH - cosmétologie) qui ont élu domicile sur les deux sites historiques de Clarins.

La Ville s'apprête aujourd'hui à accueillir de nouvelles entreprises renommées. D'ici la fin de l'année 2016 et en 2017 les sièges sociaux des instituts de Beauté GUINOT, de SEPHORA (Groupe LVMH), de la CARAC, mutuelle d'épargne indépendante, et du Groupe GRANT THORNTON, acteur majeur de l'audit et du conseil en France et dans le monde, s'installeront dans notre ville et viendront renforcer un tissu économique déjà dense.

Autre bonne nouvelle pour notre commune, le Groupe RTL, première radio de France, quittera son siège historique de la rue Bayard pour s'installer avenue Charles de Gaulle au cours du 1^{er} semestre 2017, confortant ainsi avec M6 et Warner notre ville comme l'un des pôles média de l'Ouest parisien.

D'importantes opérations de rénovation d'un parc de bureaux vieillissants, encouragées par le Plan Local d'Urbanisme, ont permis de faire venir ces enseignes de grande notoriété qui participent au rayonnement de notre ville.

Cette rencontre nous a permis d'aborder de façon constructive des dossiers importants intéressant une grande majorité de Neuilléens résidant dans le quartier Gouraud.

Je reste à votre disposition et à votre écoute pour continuer à améliorer la vie du quartier.


Jean-Christophe FROMANTIN

Pour contacter le Maire

Permanence sans rendez-vous **le vendredi de 16h à 18h.**

mr.lemaire@ville-neuillysurseine.fr -  @jcfromantin -  Jean-Christophe Fromantin

Adresse postale : M. le Maire, Hôtel de Ville - 96, avenue Achille Peretti - 92522 Neuilly-sur-Seine

Cabinet du Maire : 01 40 88 88 88

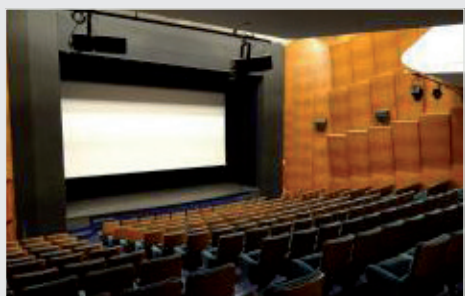
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À LIRE SUR LE SITE *neuillysurseine.fr*



À LA UNE

Pas de hausse des impôts locaux en 2016

Pour les paiements des 17 octobre et 15 novembre prochains, aucune hausse globale ne sera appliquée sur les taux.



CINÉMA LE VILLAGE

Découvrez les nouveautés

Nouveaux services, billetterie en ligne, proximité, beaucoup de bonnes raisons pour profiter du cinéma de Neuilly. A partir de la mi-octobre, découvrez son nouveau visage.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville vise 30% d'économies d'énergie

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Ville de Neuilly-sur-Seine s'engage dans une démarche d'économies d'énergie ambitieuse sur l'ensemble de son patrimoine.

➔ Pour suivre l'actualité mensuelle de la ville, abonnez-vous à la lettre d'information numérique *Neuilly Actualité* : www.neuillysurseine.fr/newsletter

Et aussi :



www.neuillysurseine.fr



@Villedeneuilly



Ville de Neuilly



Appli Ville de Neuilly

INFORMATION À L'ATTENTION DES PRÉSIDENTS DE COPROPRIÉTÉ

Si vous souhaitez recevoir la *Lettre aux responsables de copropriété* numérique, abonnez-vous en ligne sur le site de la Ville www.neuillysurseine.fr/coproprietes